

Ordre du jour de la 61e séance du Comité des gouverneurs des banques centrales des États membres de la CEE (Bâle, 10 juillet 1972)

Légende: La poursuite des débats autour d'un Fonds européen de coopération monétaire (prévu par le rapport Werner) est un point principal de l'ordre du jour de la 61e séance du Comité des gouverneurs des banques centrales des États membres de la CEE, qui s'est déroulée à Bâle le 10 juillet 1972. Le rapport d'un groupe d'experts présidé par Jacques Mertens de Wilmars constitue la base des discussions.

Source: Ordre du jour de la soixante et unième séance du Comité des gouverneurs des banques centrales des États membres de la Communauté économique européenne. [EN LIGNE]. [Bâle]: Comité des gouverneurs des banques centrales des États membres de la CEE, [11.10.2012]. Disponible sur <http://www.ecb.int/>.

Copyright: (c) Banque centrale européenne

URL:

http://www.cvce.eu/obj/ordre_du_jour_de_la_61e_seance_du_comite_des_gouverneurs_des_banques_centrales_des_ets_membres_de_la_cee_bale_10_juillet_1972-fr-74038ac9-5e0a-40fe-950d-86c3b16a5da0.html

Date de dernière mise à jour: 26/11/2012

SOIXANTE ET UNIEME SEANCE DU
COMITE DES GOUVERNEURS DES BANQUES CENTRALES
DES ETATS MEMBRES DE LA
COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

Bâle, le lundi 10 juillet 1972 à 10 heures

Ordre du jour

- I. Approbation du procès-verbal de la soixantième séance.
- II. Poursuite de l'examen du rapport du groupe d'experts présidé par M. Mertens de Wilmars sur un Fonds européen de coopération monétaire.
- III. Renouvellement des accords de swap conclus entre la Banque de Réserve Fédérale de New York et les banques centrales de la CEE.
- IV. Analyse de la cinquante-quatrième série de documents de travail (données statistiques et sommaire des événements et des mesures adoptées dans la Communauté).
- V. Autres questions relevant de la compétence du Comité.
- VI. Date et lieu de la prochaine séance.
- VII. Examen du cinquième rapport du groupe d'experts présidé par M. Théron sur les modalités, limites et conditions selon lesquelles la Banca d'Italia, dans le cadre de l'accord sur le rétrécissement des marges, pourra continuer à intervenir en dollars jusqu'au 30 septembre 1972.